

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

Nº M21- 074469

126420

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 3707 Société : RA7

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : Y.A.Q.N.O.I A.BA.L.H.A.N

Date de naissance : 28-11-60

Adresse : 4 AVENUE MOUAD N° 125 LAOUA 21000 D 34

Appart 412 CASA 701AET

Tél. : 0661 322422 Total des frais engagés : 17.9200 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

Cachet du médecin :



Date de consultation : 22/1/2021

Nom et prénom du malade : Yacoub ABDELLAH

Lien de parenté : Lui-même Parent Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA.

Signature de l'adhérent(e) :

Le : / /

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraire	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des Actes
22/12/2021	CS		300	DOCTEUR S. SARGHI CHIRURGIE OCULAIRES CASABLANCA 3, Rue Achraf Amziane - Casablanca Tél: 022.27.51.45 / 022.22.39.31
22/12/2021	2 sac de plastron	3-3 P.GH	2400	DOCTEUR S. SARGHI CENTRE D'OPHTHALMOLOGIE ET DE CHIRURGIE OCULAIRES CASABLANCA 3, Rue Achraf Amziane - Casablanca Tél: 022.27.51.45 / 022.22.39.31

~~EXECUTION DES ORDONNANCES~~

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
OPTIQUE MOUSSAOUI <i>Opticien Optométriste</i> Bd. E, Bloc 106, N° 7 Hay Mohammadi-Casablanca Tél: 05 27 60 34 39-GSM: 06 69 00 97 85		<i>Rue 2012/12/12</i> <i>Tel: 05 27 60 34 39</i> + 6500,- dh

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

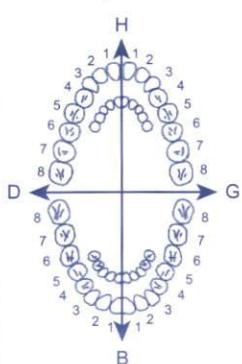
Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553



[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

	DATE DU DEVIS	<input type="text"/>
	DATE DE L'EXECUTION	<input type="text"/>

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

OPTIQUE MOUSSAOUI

Opticien Spécialiste
bloc Kodia 106 Bd.E
N°7 Bis - EL Hay Mohammedi - casa
Tél : 06 69 00 97 58
05 22 60 34 93
Patente : 32825428



نظارات مساوي

الختصاري في النظارات البصرية
بلوك الكنديه 106 شارع
الرقم 7 مکرر - الحسني الحمدي
06 69 00 97 85
05 22 60 34 39
الهاتف 32825428
الباتا

Nº 003275

Ordonnance de M.le Docteur : Sadiqhi

Nº DE nomenclature	
Correspondant à la prescription	
O.D : LOIN (85° - 0,50) +1,00	PRES O.P : O.G : (90° - 0,50) +1,50 Add = +3,00,-
O.G : LOIN (90° - 0,50) +1,50	O.G :

FOURNITURE

Monture : 1 Monture optique	1 x 1500	1500,-
Verres : 2 Verres progressifs selon la prescription	2 x 2500	5000,-
Etuis : Total : 6500,- dhs		6500,-
six mille cinq cent dirhams.		

Arretée la présente facture à la somme de
Csablanca , le 07/01/2022
M. ou Mme : Yaqoub Atakelhak

OPTIQUE MOUSSAOUI
Opticien Optométriste
Bd. E, Bloc 106, N° 7
Hay Mohammedi-Casablanca
Tél: 05 22 60 34 39-GSM: 06 69 00 97 85

ICE : 001789511000067- IF: 40151582 - RC : 37 20 42 CNSS: 173923031

CENTRE D'OPHTALMOLOGIE ET DE CHIRURGIE OCULAIRE AMBULATOIRE

Docteur S. Sadighi
Ophtalmologue

Diplômé de l'Université de PARIS
Ancien Assistant de la Fondation
ROTHSCHILD

Maladies et Chirurgie des Yeux

Myopie Hypermetropie Astigmatisme

et Presbytie (Blended vision)

Par Laser EXCIMER et Lasik

avec Femtosecond - Flex

Cataracte par Phaco

Laser ARGON MULTISPOT et YAG - Laser SURGICAL

Angiographie Numérisée

Topographie et Pachymétrie

TraITEMENT de Glaucome au Laser Diode

Sur rendez-vous

CENTRE D'OPHTALMOLOGIE ET DE
CHIRURGIE OCULAIRE AMBULATOIRE
Docteur S. SADIGHI
3, Rue Achcharif Ameziane - Casablanca
Tél: 022.27.31.45 / 022.22.39.31

الدكتور سadiغي ش
طبيب العيون

خريج جامعة باريس

مساعد سابق بمستشفى روتشيلد

أمراض وجراحة العيون

قصر البصر وضعف البصر

بأشعة الليزر إكسيمير ولازيك

جراحة عدسات العين (الجلالة)

لازير أركون و ياكتر

علاج الجلوكوما الليزر مروود

بالميعاد



090002023

OD: (85° - 0,50) +1,00

OC: (90° - 0,50) +1,50

OPTIQUE MOUSSAOUI
Opticien Optométriste
Bd. E, Bloc 106, N° 7
Hay Mohammadi-Casablanca
Tél: 05 22 60 34 39-GSM: 06 69 00 97 85

Defaut

OD 6/5 ADD + 300

Vers Dextérité Dextérité Bleu Réflexe

CENTRE D'OPHTALMOLOGIE ET DE
CHIRURGIE OCULAIRE AMBULATOIRE
Docteur S. SADIGHI
3, Rue Achcharif Ameziane - Casablanca
Tél: 022.27.31.45 / 022.22.39.31

CENTRE D'OPHTALMOLOGIE ET DE CHIRURGIE OCULAIRE AMBULATOIRE



Docteur S. SADIGHI

Ancien Assistant à la Fondation **Rothschild**

Maladie et chirurgie des yeux

Chirurgie de la Cataracte par **Phacoémulsification**

Lentilles de contact - Angiographie

Laser **ARGON** et **YAG**

Chirurgie de la Myopie Par Laser Excimer

Pachymétrie

Topographie cornéenne

Chirurgie plastique de la paupière et des rides

Sur Rendez-Vous

Casablanca, le 22/12/2021

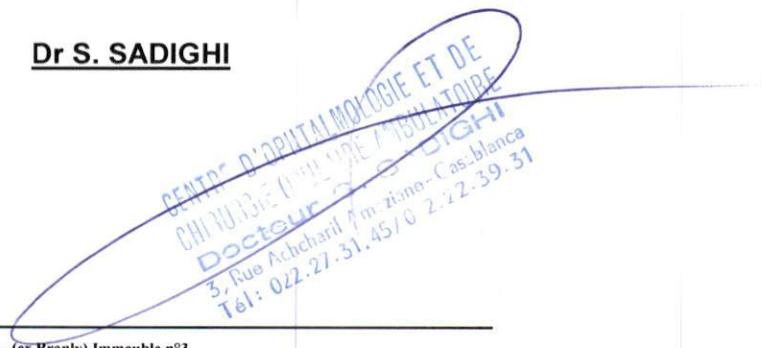
F A C T U R E N°: 499/S/21

Je soussigné certifie avoir examiné et effectué chez Mr YAQUOT ABDELHAK une séance de photocoagulation au Laser Argon pour traiter les lésions périphériques de l'œil **DROIT** et **GAUCHE**

Tarif unitaire (MAD)	Nombre de séance	Oeil photocoagulé	Total (MAD)
OPHK 80 = 1 200,00	1	OD	2 400,00
	1	OG	

La présente facture est acquittée à la somme de: **DEUX MILLE QUATRE CENT DIRHAMS.**

Dr S. SADIGHI



Angle rue Prince Moulay Abdellah et rue Ach charif Ameziane - (ex Branty) Immeuble n°3,

3^e étage. Casablanca. PATENTE N° : 33205674. CNSS: 1158197. Tél. : 022 27-31-45/022 22-36-31. E-mail : sadighioph@yahoo.fr

CENTRE D'OPHTALMOLOGIE ET DE CHIRURGIE OCULAIRE AMBULATOIRE



Docteur S. SADIGHI

Diplômé de l'Université de Paris
Ancien Assistant à la Fondation Rothschild

Lentilles de contact - Angiographie - Laser ARGON - Laser YAG

Chirurgie de la Myopie Par Laser Excimer
Topographie cornéenne - Pachymétrie
Chirurgie plastique de la paupière et des Rides

Sur Rendez-vous

Casablanca le 22/12/2021

Compte rendu laser ARGON

Je soussigné Dr S. SADIGHI, certifie avoir effectué chez Mr YAQUOT ABDELHAK , une séance de photocoagulation au laser ARGON de l'ODG en raison des lésions de la rétine périphérique

Certificat délivrée en main propre pour servir et valoir ce que de droit

Dr S. SADIGHI

CENTRE D'OPHTALMOLOGIE ET DE
CHIRURGIE OCULAIRE AMBULATOIRE
Docteur S. SADIGHI
3, Rue Achcharif Ameziane - Casablanca
Tél. 022.27.31.45 / 022.22.39.31